

Séance du 7 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 31 mars 2026

PRESENTS (37)

Délégués titulaires (37) : Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAUX Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme PAREL Audrey, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Objet : Création et installation de la Conférence des Maires

Vu l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que la création d'une Conférence des Maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des Maires des communes membres.

Considérant, que la conférence des Maires est présidée par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le Président de l'établissement, elle comprend les Maires des communes membres.

Considérant, qu'elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires.

Considérant, que le bureau de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières ne comprend pas l'ensemble des Maires des communes membres.

M. le Président propose à l'assemblée de délibérer pour créer et installer la Conférence des Maires de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Crée** la Conférence des Maires de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières
- **Installe** les 19 membres de la Conférence des Maires suivants :

Monsieur	Jean-Pierre	VALADOUR	CHAMPAGNAC LA NOAILLE
Monsieur	Étienne	ROGER	CHAUMEIL
Monsieur	Bertrand	BEYNE	DARNETS
Monsieur	Charles	FERRÉ	ÉGLETONS
Monsieur	David	GROUSSET	LA CHAPELLE SPINASSE
Monsieur	Claude	BARDOT	LAFAGE SUR SOMBRE
Madame	Dominique	CERDA	LAPLEAU
Monsieur	Jean-Noël	LANOIR	LAVAL SUR LUZÈGE
Monsieur	Jean-Louis	BACHELLERIE	MARCILLAC LA CROISILLE
Monsieur	Bertrand	LE VAILLANT	MEYRIGNAC L'ÉGLISE
Madame	Maryse	VITRAC	MONTAIGNAC SUR DOUSTRE
Monsieur	Christophe	PETIT	MOUSTIER VENTADOUR
Madame	Nadine	COURTEIX	PÉRET BEL AIR
Monsieur	Gérard	BRETTE	ROSIERS D'ÉGLETONS
Madame	Annette	BOURRIER	SAINT HILAIRE FOISSAC
Madame	Marion	GUICHON	SAINT MERD DE LAPLEAU
Monsieur	Romain	CHAUMEIL	SAINT YRIEIX LE DÉJALAT
Madame	Agnès	AUDUREAU	SARRAN
Monsieur	Jean-François	LAFON	SOUDEILLES

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 8 avril 2026**

Le Président

Jean-Louis BACHELLERIE

REÇU LE
08 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 35 27 69 26